

Note de rentrée – jeudi 1er septembre 2022

Ecole élémentaire Joliot Curie ~ PALAISEAU

01.60.14.63.93 – 0910358v@ac-versailles.fr - <https://joliotcurie91120.toutemonecole.fr/>

L'école

Les horaires de l'école :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-16h30

L'accueil des élèves a lieu de 8h20 à 8h30 et de 13h35 à 13h45.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents avant l'ouverture et après l'heure de sortie.

La pause méridienne (hors APC) et les temps périscolaires sont sous la responsabilité de la mairie.

Les enseignants :

CP : Mme Laânigri – Mme Brossaud –
Mme El-Ajib

CE1 : Mme Jegat – M. Golitin

CE2 : Mme Fradet – Mmes Sartor-Durand & Dobigny

CM1 : Mme Gros-La-Faige – Mme Rivière-Rocca

CM2 : Mmes Tichit & Dobigny – M. Profit

Les entrées et sorties :

PORTAIL 5 : CP A, CP B, CE2 B, CM1 B, CM2 B

PORTE 7 : CP C, CE1 A, CE1 B, CE2 A, CM1 A, CM2 A

La fréquentation scolaire

Toute absence doit être signalée.

- Si l'absence est prévue : vous pouvez mettre un mot dans le cahier de liaison.
- Si l'absence est imprévue : vous devez contacter l'école.

Privilégiez le mail : 0910358v@ac-versailles.fr

Ou par téléphone : 01.60.14.63.93

Les départs en vacances hors vacances scolaires (cf. calendrier) ne sont pas souhaitables et nécessitent une autorisation de l'Inspectrice de Palaiseau.

Tout sortie d'élève sur temps scolaire nécessite de remplir une décharge de responsabilité et doit être exceptionnelle ou réservée aux urgences.

En cas d'absences ou de retards répétés et injustifiés, la directrice en informe l'Inspectrice de l'Education Nationale qui le signale aux services compétents de l'Inspection Académique.

La relation famille/école

Nous vous invitons à participer à **une réunion d'informations sans vos enfants et un seul parent** :

- **Mardi 13 septembre à 18h15** : classes de CP et CE1

- **Mardi 20 septembre à 18h15** : classes de CE2, CM1 et CM2

L'accès aux réunions se fera par le portail n°5 jusqu'à 18h20. Il vous sera demandé de vous désinfecter les mains.

Merci de ne pas entrer par le centre de loisirs.

Nous vous demandons de vérifier chaque jour le cahier de liaison. Vous pouvez communiquer avec l'enseignant de votre enfant via ce cahier.

Si besoin, la Directrice peut vous recevoir les **lundis et mardis sur rendez-vous**.

L'école dispose désormais d'un site Internet. Vous y trouverez des informations concernant l'école (PV des conseils d'école, actualités, ...). Il sera mis à jour régulièrement. Les envois de mails contenant des informations générales de l'école seront donc limités aux urgences.

<https://joliotcurie91120.toutemonecole.fr/>



Les documents

Les documents de rentrée sont à nous retourner le plus vite possible :

- La fiche individuelle de renseignements pré-remplie à vérifier et corriger EN ROUGE si besoin.
- L'attestation d'assurance.

Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par votre enfant.
- **Responsabilité Individuelle Accident** (obligatoire pour toute sortie hors temps scolaire) couvre les dommages subis par votre enfant.

La santé

Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné, **surtout en cas de fièvre**. Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école. En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école.

En cas de pathologie chronique (allergie, asthme, épilepsie...), aucun traitement ne peut être administré hors PAI.

Si votre enfant a des poux, traitez immédiatement et informez l'enseignant(e).

L'élection des représentants des parents d'élèves

L'élection de parents d'élèves aura lieu le **vendredi 7 octobre 2022**.

Les parents souhaitant se porter candidats devront le signaler le plus rapidement possible aux délégués de parents élus.

La coopérative

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs (sorties, achats de matériel pédagogiques ...) dans le cadre de l'école. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (principalement la vente des photos) d'une subvention municipale, ainsi que des dons des familles.

Vous pouvez choisir de donner ou pas, et le montant est libre.

L'appel de coopérative aura lieu au mois d'octobre.

Le protocole sanitaire et les consignes de sécurité

L'accueil et les enseignements s'organisent selon quatre niveaux de circulation du virus.

L'analyse régulière de la situation sera faite par le Ministère de l'Education Nationale et le passage d'un niveau à l'autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial.

Pour cette rentrée, le niveau « socle » est en vigueur.

Vous pouvez retrouver les modalités d'accueil et d'enseignement selon chaque niveau :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-342184>



Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école et à prévenir l'école si :

- **Apparition de symptômes évoquant la COVID 19 chez l'enfant ou chez un membre de la famille**
- **Test positif de l'enfant**

Tout enfant développant à l'école des symptômes évoquant la COVID 19 sera isolé et devra être récupéré le plus rapidement possible.

Le plan Vigipirate **«SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT»** est toujours en vigueur.

<https://www.education.gouv.fr/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere-de-l-education-9950>



*Toute l'équipe enseignante
vous souhaite une excellente
année scolaire !*
